

Les différentes catégories sont :

- cadets g et f : 1993-1994
- juniors h et f : 1991-1992
- séniors h et f : 1990 et avant
- vétérans h et f : 1970 et avant

# COLEMBERT

## CROSS DE L'EPIPHANIE

### 22ème EDITION



DIMANCHE 3 JANVIER 2010

## PROGRAMME

**10 H :** Course des jeunes ouverte aux poussins, benjamins, minimes (G et F).

**10 H 30 :** Course ouverte aux cadets (G et F), juniors, séniors et vétérans.

## INSCRIPTIONS

Le montant du droit d'inscription est fixé à 6 € pour les participants à la course dont le départ est donné à 10 h 30.

Il est gratuit pour la course des jeunes.

**Majoration de 1 € pour inscription le jour même.**

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du Comité des Fêtes.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents qui renoncent à tous les recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

## DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera sur place jusqu'à 10 h 00  
DERNIER DELAI.

## DEPART

Le départ s'effectuera dans le parc du château.

## RAVITAILLEMENT

Une boisson chaude sera proposée à la salle à l'issue de la course.

## RECOMPENSES

La remise des récompenses s'effectuera dès 12h dans la salle polyvalente avec, en clôture, une tombola suivie du pot de l'amitié.

Renseignements : [ETmaes@aol.com](mailto:ETmaes@aol.com)

Résultats et photos : [www.im-media.fr](http://www.im-media.fr)

Site Local : [www.crossdecolembert.com](http://www.crossdecolembert.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à MAES Etienne  
71, Rue Communale 62142 COLEMBERT

Tél. : 03.21.83.99.87

Avant le 29 décembre 2009

NOM : .....

PRENOM : .....SEXE : .....

MAIL: .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

CLUB : ..... N° LICENCE : .....

Je joins la photocopie de ma licence sportive si je suis licencié ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an si je ne suis pas licencié.

Fait à : ..... Le .....

(Signature OBLIGATOIRE)

❖ Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront enregistrées.